ATTESTATION DE DÉPÔT D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES avec des *AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS*

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

Nom et adresse de l'exploitant :
ACTION-DRONES
Pépinière d'Entreprises
8, Rue de l'Artisanat - Parc d'Activités du Val de Vence
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

a déposé auprès de la Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-Est

- **un Manuel d'Activités Particulières ou un amendement à un manuel :**
  Édition n° Ed V2 Amdt 0 du 21/03/2015 ;
  Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.
- **une Déclaration de conformité aux dispositions règlementaires datée du** 21/03/2015

PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES

Activité	Scénario	Aéronef			
		Constructeur	Type	Famille	Catégorie
OBS	S1 S3	SKYROBOT	PHANTOM PRO-D	Quadrirotors	D
OBS	S2 p1.1	SENSEFLY SA	EBEE Série EB-03-25150	Avion	D
OBS	S2 S3	ALTIGATOR-AMPHIOS SPRL	ALG1000	Hexarotors	E

Légende
[AGR] Les traitements agricoles, phytosanitaires ou de protection sanitaire et les autres opérations d'épandage sur le sol ou de dispersion dans l'atmosphère ;
[FOR-AGR] formation à l'activité AGR ;
[LRG] Le largage de charges de toutes natures
[FOR-LRG] formation à l'activité LRG ;
[PUB] Le remorquage de banderoles ou toute forme de publicité ;
[FOR-PUB] formation PUB
[OBS] Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie
[FOR-OBS]
[AUT] Toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air
[FOR-AUT] Formation à toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

NOTE : Dans le cadre du scénario S3, l'autorisation préfectorale exigée au § 4 de l'arrête relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.ne sera délivrée que pour les aéronefs télé pilotés et les télé-pilotes inscrits dans la version du MAP en vigueur.

Fait le 21/04/2015 **à** Metz

Cachet et Signature

Référence add_3303_9436_20150421

La responsable de l'Antenne de Metz

Sophie Lejeune